

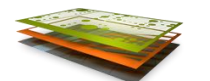
Pays-d'Enhaut Région

6A7 DU JEUDI

# Plan directeur régional sectoriel des Alpes vaudoises

Valant Concept touristique régional

25 octobre 2018



repetti sàrl

# Contexte législatif

## Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) (1980)

- Incite à dimensionner la zone à bâtir pour les besoins à 15 ans
- Cohérence de l'aménagement du territoire

## Plan directeur cantonal (PDCn) (2008)

- Potentiel habitants supplémentaires limité hors centre

## Révision Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) (2014)

- Obligation de dimensionner la zone à bâtir pour les besoins à 15 ans
- Dézonage exigé des zones à bâtir excédentaires
- Orienter l'urbanisation vers l'intérieur et créer un milieu bâti compact

## Adaptation Plan directeur cantonal (PDCn) (31 janvier 2018)

- Mesure A11 : Centres régionaux /régionaux : +1.5%/1.7% par an (2036)
- Hors centre : +0.75% par an
- Mesures D11/D12 : système de gestion des zones d'activités
- Mesure D21: besoins touristiques si plan directeur régional

## Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) (1<sup>er</sup> septembre 2018)

- Mise en application de la LAT
- Apparition de nouveaux outils réglementaires, dont disponibilité des terrains affectés

1980

LAT

2008

PDCn

2014

Révision  
LAT

2018

Adapt.  
PDCn

Révision  
LATC

# Contexte

- Lex Weber
  - Réorienter le développement de l'offre d'hébergement touristique sur de l'hébergement de type lits chauds
- Plan directeur cantonal (A11)
  - Surdimensionnement très important de la zone à bâtir et redimensionnement nécessaire
  - Prendre en compte les besoins en lits touristiques et équipements touristiques pour les années à venir (conformément à D21)
- Plan directeur régional touristique
  - Assurer la nécessaire coordination entre tourisme, mobilité, protection de la nature et du paysage
  - Basé sur les recommandations « Concept touristique régional »
- Maintenir et renforcer l'attractivité de l'offre touristique régionale
  - Projet Alpes vaudoises 2020
  - Renforcement de l'offre 4 saisons
  - Conditions favorables à l'accueil de touristes en séjour

PDR : fixe les orientations générales en matière de tourisme à l'échelle intercommunale, en complément aux plans directeurs et d'affectation communaux.

# Contexte

- Plan directeur régional
  - Outil contraignant pour les autorités
  - Partie stratégique adoptée par les conseils communaux
  - Partie opérationnelle adoptée par les municipalités

## Objectif principal:

**Maintenir et renforcer une offre touristique quatre saisons et de qualité, avec une desserte adaptée et dans un paysage attractif.**

### Territoire

Renforcer le tourisme de séjour dans les polarités principales, au travers d'une offre en lits chauds et des équipements touristiques répondant aux attentes du public cible.

Planifier les secteurs à usages touristiques intensif et semi-intensif de façon à répondre aux attentes variées des visiteurs.

Développer une offre alternative d'hébergements et d'activités touristiques décentralisée sur l'ensemble du territoire.

Encourager les partenariats suprarégionaux et intercantonaux avec les acteurs touristiques afin de développer une offre complémentaire.

### Paysage

Préserver et valoriser les qualités naturelles et paysagères des Alpes vaudoises dans le cadre de démarches coordonnées avec les objectifs de développement touristique.

Coordonner avec l'Etat la gestion des zones de tranquillité pour la faune sauvage.

### Mobilité

Favoriser une mobilité multimodale et durable pour accéder aux Alpes vaudoises et s'y déplacer.

Dans les villages touristiques, aménager des rues centrales attractives pour les piétons, prévoir des infrastructures et espaces publics favorisant les modes doux et développer l'utilisation des transports collectifs.

# Population et lits touristiques (2017)

	Population	NB lits hôteliers	NB lits parahôteliers	NB lits en résidences secondaires	NB lits touristiques total
Châteaux-d'Oex	3'430	200	1'300	5'230	6'730
Rossinière	550	40	100	520	660
Rougemont	880	110	750	3'090	3'950
<b>TOTAL Pays-d'Enhaut</b>	<b>4'860</b>	<b>350</b>	<b>2'150</b>	<b>8'840</b>	<b>11'340</b>
<b>TOTAL Alpes vaudoises</b>	<b>17'800</b>	<b>3'900</b>	<b>7'000</b>	<b>40'300</b>	<b>51'200</b>

Sources : StatVD, OFS, ARE, estimations internes

Variation des lits hôteliers 2000-2017 :

- Pays d'Enhaut : **-470** **-57%**
- Alpes vaudoises **-1'900** **-33%**

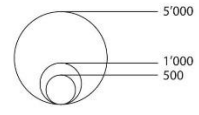
# PDR DES ALPES VAUDOISES

PORTRAIT STATISTIQUE DES COMMUNES (2017)

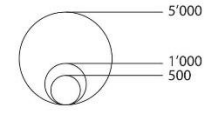
Données de base

- Périmètre du PDR
- Limites communales

Population résidente permanente **totale**



Nombre de lits touristiques **compris dans le périmètre du PDR**

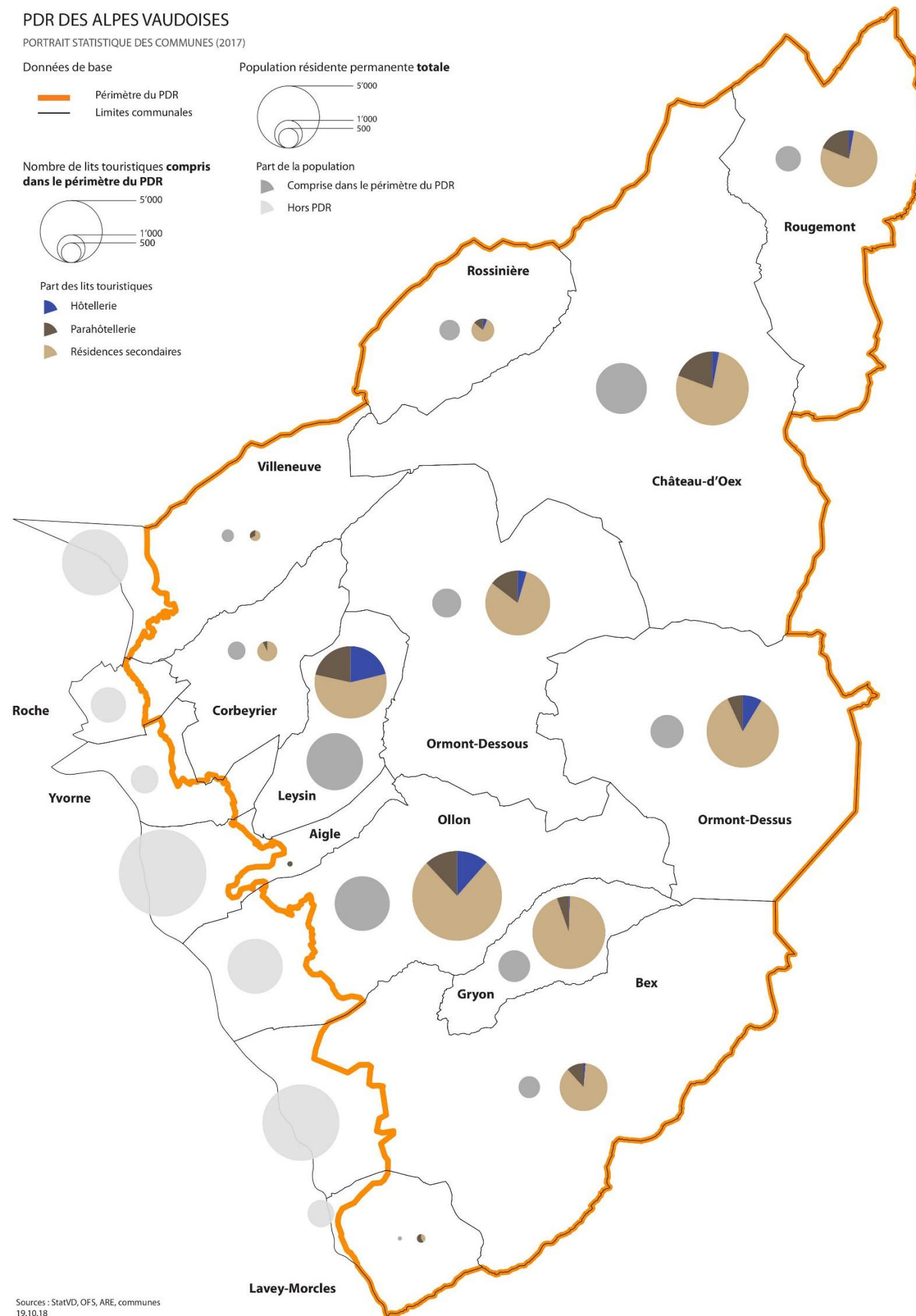


Part de la population

- Comprise dans le périmètre du PDR
- Hors PDR

Part des lits touristiques

- Hôtellerie
- Parahôtellerie
- Résidences secondaires



# Objectifs du PDR

## ■ Polarités principales (Rougemont, Château-d'Oex, etc.)

Stations touristiques caractérisées par :

- Majorité des surfaces bâties dévolues au tourisme et résidences secondaires
  - Centralité de services, commerces, restaurants et d'équipements et infrastructures touristiques structurants (centres sportifs, départs de remontées mécaniques, musées, etc.)
  - Desserte TP interne et externe de qualité, aménagements attractifs pour la mobilité douce et modération du trafic automobile
- Epicentres du développement touristique futur :
- Majorité de la croissance hôtelière et parahôtelière régionale
- Développement d'équipements structurants

## ■ ■ ■ Polarités secondaires (Flendruz, L'Etivaz, La Lécherette, Les Moulins, Rossinière, etc.)

Petites centralités touristiques en zone à bâtir caractérisées par :

- Complémentarité avec les polarités principales
  - Diversité d'activités touristiques (départs d'itinéraires, petits équipements) et possibilités d'hébergement
- Développement de petits établissements hôteliers et parahôteliers
- Développement de petits équipements touristiques

# Objectifs du PDR



## **Polarités tertiaires (Lac Lioson, Col du Pillon, Taveyanne, etc.)**

Pôles d'excursion et sites d'intérêt touristique hors zone à bâtir :

- Hameaux , cols, lacs, etc.
  - Développement parahôtelier selon les possibilités de la LAT
- Procédures pour l'aménagement de petites installations et constructions facilitées :  
Panneaux, places de picnic, extension de l'exploitation des buvettes, stationnement, etc.

## **Secteurs à usage touristique intensif (La Braye, Les Mosses-La Lécherette, La Videmanette, etc.)**

Activités et infrastructures d'ampleur importante :

- Domaines skiables alpins, VTT de descente, golf, etc.
- Développement par plan d'affectation

## **Secteurs à usage touristique semi-intensif**

Activités et infrastructures d'ampleur modérée :

- Sports en rivière, itinéraires de ski de fond, itinéraires fréquentés de randonnée pédestre, vélo, VTT, ski de randonnée et raquettes, etc.
- Procédures pour l'aménagement de petites installations et constructions facilitées :  
Panneaux, places de picnic, extension de l'exploitation des buvettes, stationnement, etc.



# Objectifs du PDR

## **Offre extensive (hors catégories précédentes)**

- Buts d'excursion, sites d'escalade, de départ de parapentes aménagés, buvettes, autres petites installations hors polarité et secteurs à usages touristiques.
- Procédures pour l'aménagement de petites installations et constructions facilitées si offre signalée dans le PDR :  
Panneaux, places de picnic, extension de l'exploitation des buvettes, stationnement, etc.



## **Biotopes d'importances fédérale, régionale et locale**

- Effet d'alerte
- Intégration à la planification touristique communale : respect des objectifs de protection

Questions